

ROCE FUND

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

Forme sociale : Société anonyme (SA)

Siège social : 63 avenue des Champs-Élysées - 75008 PARIS

R.C.S PARIS 889 756 375

RAPPORT ANNUEL AU 31 DECEMBRE 2024

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif de gestion d'offrir la recherche d'une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence, le MSCI Europe dividendes réinvestis, sur la durée de placement recommandée.

La composition de l'OPCVM peut s'écarter de manière importante de la répartition de l'indicateur.

L'indice est retenu en cours de clôture et exprimé en euro dividendes réinvestis.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le gérant met en place un processus d'investissement basé sur une approche fondamentale portant majoritairement sur des sociétés cotées de l'Union Européenne, du Royaume-Uni, de la Norvège et de la Suisse (ci-après « pays autorisés »). L'objectif est donc atteint par le biais de la sélection de valeurs « Bottom-Up ». En effet, la structure du portefeuille est uniquement le résultat du choix de titres individuels (titres vifs et OPC) qui le composent, indépendamment de la taille des sociétés, du secteur d'activité auquel elles appartiennent et de toute autre considération de type « Top Down ».

La stratégie d'investissement de la SICAV se caractérise par des critères d'investissement rigoureux quant à la sélection des titres, privilégiant les entreprises:

- Qui peuvent générer un retour sur capitaux employés élevé, le « ROCE »
- Dont les avantages compétitifs sont difficiles à reproduire par les concurrents
- Qui n'ont pas besoin de levier financier excessif afin de générer un rendement élevé
- Qui bénéficient de parts de marché importantes dans leurs activités principales
- Qui manifestent une meilleure résistance face aux changements, en particulier en ce qui concerne l'innovation technologique
- Dont l'équipe de direction a démontré une habilité à créer de la valeur actionnariale au travers de ses décisions d'allocation de capital
- Dont la valorisation est jugée attractive.

Etant donné le nombre limité de valeurs composant le portefeuille de la SICAV, les gérants peuvent s'éloigner très sensiblement de la structure de l'indice de référence, en ce qui concerne la répartition sectorielle et géographique mais également concernant le poids des valeurs. La SICAV ne cherche pas à répliquer la composition géographique ou sectorielle de son indice.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 75% à 100% sur les marchés actions de toutes zones géographiques, de toutes capitalisations, de tous les secteurs. L'OPCVM pourra être exposé aux valeurs de petites capitalisations (< à 150 millions d'euros, 10%), aux actions hors pays autorisés (25%), aux actions de pays émergents (25%).

De 0% à 25% en instruments de taux souverains, publics, privés, de toutes zones géographiques (« hors pays émergents »), de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celles des agences de notation.

De 0% à 10% en instruments de taux devenus spéculatifs après l'acquisition selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation.

Jusqu'à 100% de l'actif net au risque de change.

L'équipe de gestion tient compte de façon systématique de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissements, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 AVRIL 2025

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire, conformément aux textes légaux et réglementaires ainsi qu'aux dispositions statutaires afin de vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de l'exercice écoulé et vous demander d'approuver les comptes arrêtés le 31 décembre 2024.

I. COMPTE RENDU D'ACTIVITE

1. Politique de Gestion

ROCE Fund a enregistré un rendement de 3,5 % en 2024, net de frais. Depuis sa création en septembre 2020, le fonds a généré un rendement total de 61,0 % (11,8 % annualisé), net de frais, surpassant ses indices de référence. Il a également surperformé 87 % de ses pairs européens en actions long-only depuis sa création.

La performance de chaque part sur l'exercice était la suivante :

Part G : 1554.80€ - 1609.91€ (+3.5%)
Part H : 1545.95€ - 1598.34€ (+3.4%)
Part I : 1526.88€ - 1576.26€ (+3.2%)
Part F : 1606.91€ - 1675.62€ (+4.2%)
Part R : 1120.33€ - 1150.74€ (2.7%)

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

L'année 2024 a été favorable aux marchés actions, avec le MSCI Europe en hausse de 8,6 % et le MSCI World affichant une progression impressionnante de 27,5 % en euros, porté par un marché américain particulièrement dynamique pour la deuxième année consécutive.

Cependant, la performance de ROCE Fund en 2024 a été inférieure aux attentes et a sous-performé ses indices de référence. Cette contre-performance s'explique principalement par deux facteurs : notre exposition à (i) la France et (ii) aux actions de petites et moyennes capitalisations.

Au 31 décembre 2024, le portefeuille de ROCE Fund comptait 53 positions. Celui-ci est en ligne avec nos principaux critères financiers :

1. ROCE supérieur : Les entreprises de notre portefeuille affichent un ROCE avant impôt de 21 %, nettement supérieur à la moyenne du marché européen de 13 %. Notre priorité est d'investir dans des entreprises qui utilisent efficacement leur capital pour générer des rendements supérieurs à la moyenne. Comme l'a écrit Charlie Munger : « Le ROCE est le critère le plus important pour évaluer la qualité d'une entreprise. Il permet de distinguer celles qui utilisent efficacement leur capital pour générer des rendements exceptionnels de celles qui peinent à le faire. »
2. Valorisation attractive : Avec un ratio P/E de 10,6x, notre portefeuille présente une valorisation très favorable par rapport à la moyenne du marché européen de 13,5x P/E et encore plus par

rapport au MSCI World qui se négocie à 19,2x P/E. Nous restons fermement engagés à éviter de surpayer la qualité et privilégions les entreprises sous-évaluées. Cette approche nous conduit à nous tenir à l'écart des secteurs à la mode et des entreprises en hypercroissance, où les valorisations dépassent souvent nos critères d'investissement.

3. Faible levier financier : Avec un ratio dette nette/EBITDA de 0,5x, notre portefeuille est moins endetté que la moyenne du marché européen (1,1x). Nous privilégions les entreprises ayant peu ou pas de dette, capables de financer leur croissance grâce à leur génération de trésorerie libre, sans mettre en péril leur bilan. Cette approche nous permet d'éviter les risques de destruction permanente de capital, notamment à travers des fusions-acquisitions destructrices de valeur ou des émissions de droits dilutives.

Croissance supérieure : Notre portefeuille affiche une croissance moyenne attendue du BPA à 12 mois de 11 %, contre 5 % pour la moyenne du marché européen. Bien que nous ne recherchions pas les entreprises en croissance ultra-rapide, souvent trop onéreuses selon notre discipline stricte en matière de valorisation, la croissance reste un critère fondamental. Elle complète notre sélection basée sur le ROCE, car des rendements élevés sont d'autant plus pertinents lorsqu'ils s'accompagnent d'une capacité à croître et déployer du capital à des taux élevés.

Article 6 SFDR – TAXONOMIE :

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le Règlement (UE) 2020/852.

Nom du document	Créé/ Modifié par	Validé par	Version	Date	Commentaires
Politique de rémunération	Weefin/ MBG	MBG	V01	30/05/2021	
Politique de rémunération	Weefin / MBG	MBG	V02	29/03/2023	

Cadre général

La politique de rémunération reflète les objectifs de ROCE CAPITAL en matière de bonne gouvernance d'entreprise ainsi que de création de valeur durable et à long terme pour les actionnaires.

Elle respecte ses obligations de reporting aux investisseurs en matière de rémunérations fixes et variables versées à son personnel et ce en application des dispositions différentes positions de l'AMF.

L'ensemble des collaborateurs salariés perçoit une rémunération fixe et peut percevoir une rémunération variable.

La politique de rémunération de ROCE Capital est pleinement alignée avec sa stratégie d'investissement responsable. À chaque nouvelle acquisition et pendant toute la durée de détention des positions, les gérants respectent sans faille la politique d'investissement ISR mise en place par ROCE Capital, à savoir : la récupération des données ESG des entreprises et le respect de la politique d'exclusions sectorielles et normatives.

Références réglementaires

- Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014, dite « directive OPCVM 5 »
- Directive 2011/61/UE du 09 juin 2011, dite « directive AIFM »

ESMA :

- Orientations de l'ESMA relatives aux bonnes politiques de rémunération au titre de la directive sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières

Règlement général de l'AMF : Article 314-85-2 et 319-10 du règlement général de l'AMF

Doctrine AMF :

- Position AMF n°2016-14 « Bonnes politiques de rémunération au titre de la directive sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières »
- OPCVM 5 – « Guide sociétés de gestion » Juillet 2016 - Position AMF n°2013-11 « Politiques de rémunération applicables aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs » - Position AMF n°2013-24 « Politiques et pratiques de rémunération des prestataires de services d'investissement »

1 PERIMETRE DU PERSONNEL IDENTIFIE

Le personnel concerné chez ROCE Capital comprend :

- les dirigeants effectifs,
- les gérants d'OPCVM.

Conformément à l'Article 5 de la réglementation (EU) 2019/288 « Sustainable Finance Disclosure Regulation », l'ensemble du personnel citées ci-dessus sont concernées par l'intégration des risques en matière de durabilité dans la politique d'investissement responsable de ROCE Capital.

2 TYPES DE REMUNERATION VERSEES PAR LA SGP

Selon la fonction occupée et le degré de responsabilité, la rémunération se décompose en une part fixe et une part variable :

- La partie fixe de la rémunération des collaborateurs est déterminée de manière à rémunérer le collaborateur au regard des obligations de son poste, du niveau de compétence requis, de la responsabilité exercée et de l'expérience acquise ;
- Elle est fixée au regard des pratiques du marché (local ou métier) et d'un principe de cohérence au sein des sociétés de gestion ;
- La séparation entre la partie fixe et la partie variable de la rémunération est absolue. Il n'y a pas de vase communicant entre l'une et l'autre partie de la rémunération ;
- La société de gestion n'accorde pas de bonus garanti (sauf éventuellement en cas d'embauche et pour une fois) ;
- La rémunération variable vient compléter, de manière équilibrée, la partie fixe en considération des performances du collaborateur (sur la base de critères tant qualitatifs que quantitatifs) ;
- La rémunération variable est déterminée chaque année dans le respect de la politique de rémunération de l'année considérée et des principes de gouvernance en vigueur. Elle tient compte du droit du travail et de la réglementation applicable aux sociétés de gestion, des gains effectivement réalisés par la société de gestion et est liée à la performance globale de la société.

La politique de rémunération de ROCE Capital respecte les exigences de la réglementation SFDR « Sustainable Finance Disclosure Regulation », car elle est adaptée à la prise en compte des risques en matière de durabilité. La rémunération variable individuelle des gestionnaires de portefeuille est en partie liée à l'intégration de ces risques de durabilité dans le processus de gestion.

Les Dirigeants (i.e. les trois gérants) par ailleurs, peuvent recevoir des dividendes. Ces dividendes ne constituent en aucun cas une rémunération détournée, ils sont encadrés par les statuts de la société de gestion. Ces dividendes sont approuvés en Assemblée Générale Ordinaire d'approbation des comptes annuels et sous le contrôle du Commissaire aux Comptes.

Catégories de personnel concernées	Rémunération variable (préciser la nature)
Dirigeants	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Nature : en numéraire

Gérants OPCVM	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Nature : en numéraire
---------------	---

Le personnel identifié perçoit une rémunération explicitement¹ indexée sur des commissions de surperformance liées à la gestion des OPCVM ?

Oui Non

3 APPLICATION DU PRINCIPE DE PROPORTIONNALITE

La société de gestion de portefeuille invoque le principe de proportionnalité prévu au III de l'article 321-125 du règlement général de l'AMF :

Oui Non

ROCE Capital met en œuvre une gestion simple (absence de recours à des stratégies ou instruments financiers complexes) essentiellement orientée sur les titres vifs.

Cette activité est réalisée par trois gérants sous la supervision des dirigeants et le contrôle du RCCI.

ROCE Capital a souhaité invoquer le principe de proportionnalité, eu égard notamment à la taille de la structure et à la nature des activités effectuées, pour toutes les rémunérations variables inférieures à 200 K€ ou 30% de la rémunération fixe du collaborateur. Dans ce cadre, ces rémunérations sont versées en numéraire et en une seule fois. Par ailleurs et du fait de la faible taille des encours OPCVM gérés (43 000 000 € au 15/04/21) soit un seuil inférieur à 1 250 M€, la société ne souhaite pas constituer de comité des rémunérations.

Critères	Justifications
Taille de la SGP	Encours des OPCVM : 43 millions € au 15/04/2021 Encours des FIA : 0 Encours en gestion sous mandat : 0
Nombre de collaborateurs	3
Nombre et catégorie des collaborateurs identifiés	Nombre de collaborateurs identifiés : 3
Nature, portée et complexité des activités développées – types de stratégies de gestion	La société effectue une gestion essentiellement orientée vers la gestion en actions (actions cotées et OPC)

¹ C'est-à-dire qu'elle lui est communiquée spécifiquement comme telle dans la politique de rémunération qui lui est applicable. Cette rémunération représente des paiements liés à la performance des OPC effectués directement par la société de gestion de portefeuille ou par l'OPC lui-même au profit du personnel identifié.

Structure de la rémunération des membres du personnel : - montant de rémunération variable maximum en euros, - pourcentage maximum de rémunération variable par rapport à la rémunération fixe.	Montant maximum de rémunération variable du personnel identifié en euros : 200 000 € Absence de montant maximum : <input type="checkbox"/> Pourcentage maximum de rémunération variable du personnel identifié : 30% de la rémunération fixe du collaborateur Absence de pourcentage maximum : <input type="checkbox"/>
---	--

4 MODALITES DE VERSEMENT DE LA REMUNERATION VARIABLE

Pour les preneurs de risques dont la rémunération variable dépasserait les 200 k€ ou 30% de la rémunération fixe, ROCE Capital appliquera les principes suivants :

- o report de 50% de la rémunération variable sur 3 ans ;
- o paiement d'au moins 50% en parts de fonds ou équivalent ;
- o mise en place d'une période de conservation.

Procédures de versement	Explications
Part de rémunération variable versée en numéraire et en instruments financiers	Paiement de 50% de la rémunération variable en parts de fonds ou équivalent.
Proportion de rémunération variable reportée	50%
Durée de report	La durée de report est de 3 ans.
Détails de la politique de rétention, le cas échéant	/
Modalité d'ajustement au risque a posteriori	La rémunération variable, y compris la part reportée, n'est payée ou acquise que si son montant est compatible avec la situation financière de ROCE Capital et si elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle, des portefeuilles qu'elle gère et de la personne concernée.

5 GOUVERNANCE ET CREATION D'UN COMITE DE REMUNERATION

La société de gestion déclare se conformer au point l, 3) de l'article 321-125 du règlement général de l'AMF relatif à la gouvernance de la rémunération :

Attestation de conformité

La société invoque le principe de proportionnalité afin de ne pas constituer un comité de rémunération, mentionné au point I, 3) de l'article 321-125 du règlement général de l'AMF :

Oui

Non

Si oui, pour quelles raisons :

- Conformément à l'exemple cité dans les orientations de l'ESMA, la société de gestion de portefeuille gère des portefeuilles d'OPCVM dont la valeur n'excède pas 1,25 milliard d'euros et n'a pas plus de 50 employés, y compris ceux dédiés à la gestion des OPCVM et à la prestation des services visés à l'article 6, paragraphe 3, a) et b) de la directive OPCVM (gestion sous mandat et services auxiliaires),

Oui

Non

- La société fait partie d'un groupe bancaire, assurantiel ou d'investissement ou d'un conglomérat financier au sein duquel une entité est tenue de créer un comité de rémunération et le comité de rémunération existant assume la responsabilité de la vérification de la conformité de la société de gestion de portefeuille,

Oui

Non

- La société a pris en compte des éléments tels que le fait que la société de gestion de portefeuille soit cotée ou non, sa structure juridique, le nombre d'employés, les actifs sous gestion, le fait que la société de gestion gère également des FIA, la prestation des services visés à l'article 6, paragraphe 3, de la directive OPCVM :

Détail : Sans objet

6 ALIGNEMENT SUR LE RISQUE

La société de gestion de portefeuille a mis en place une politique de pensions discrétionnaires (y compris lors de départs) et interdit toute forme de couverture des variations de rémunération induites par les instruments de paiements :

Oui

Non

7 REPORTING

La société de gestion de portefeuille déclare se conformer ou avoir pris toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux exigences de publication, prévues aux articles 411-107 ou 422-67, 411-113 ou 422-71, et 411-121 ou 422-79 et 422-80 du règlement général de l'AMF et qu'aux instructions qui les complètent (DOC-2011-19) :

Attestation de conformité

8 POINTS D'ATTENTION

ROCE Capital n'a aucun autre point d'attention à mentionner.

9 DECLARATION DE CONFORMITE

La société de gestion de portefeuille déclare se conformer aux points 1 à 12 et 16 à 18 du I de l'article 321-125 du règlement général de l'AMF.

Attestation de conformité

2. Résultat de l'exercice

L'actif net au 31/12/2024 était de 110 273 574,36€ contre 85 862 864,12€ au 29/12/2023, il est composé comme il suit :

	<u>Actif net</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Valeur liquidative</u>
<u>Action R</u>			
31/12/2024	654 421,17	568,694	1 150,74
29/12/2023	5 601,68	5,00	1 120,33
<u>Action I</u>			
31/12/2024	10 150 780,50	6 439,754	1 576,26
29/12/2023	13 865 205,56	9 080,732	1 526,88
<u>Action H</u>			
31/12/2024	43 060 563,30	26 940,764	1 598,34
29/12/2023	40 631 287,97	26 282,336	1 545,95
<u>Action G</u>			
31/12/2024	55 344 510,04	34 377,198	1 609,91
29/12/2023	30 734 073,08	19 767,159	1 554,80
<u>Action F</u>			
31/12/2024	1 063 299,35	634,569	1 675,62
29/12/2023	626 695,83	390,00	1 606,91

3. Frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 314-82 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est disponible sur le site internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

4. Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion <https://rocecapital.com> et/ou à son siège social.

5. Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Procédure de sélection des entités qui fournissent des services d'aide à la décision d'investissement :

Le choix des intermédiaires est déterminé en fonction des critères ci-dessous :

- Profondeur de la couverture d'analyses
- Qualité de la recherche et des services associés
- Qualité du corporate access
- Solidité financière
- Pérennité de la structure

Les informations sont disponibles sur le site internet de <https://rocecapital.com>.

6. Politique de rémunération

La société de gestion a mis en place une politique de rémunération des collaborateurs conforme aux dispositions de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014.

Elle respectera ses obligations de reporting aux investisseurs en matière de rémunérations fixes et variables versées à son personnel et ce en application des dispositions différentes positions de l'AMF. Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci et sur son site internet.

Le RCCI ou son délégué vérifie l'adéquation de rémunérations versées à la politique de rémunération.

7. Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

Aucun des actifs de votre SICAV n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide.

8. Evènements intervenus au cours de la période

- 19/01/2024 Changement de délégation : Le changement du gestionnaire administratif et comptable, anciennement CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, 4 rue Gaillon, 75002 PARIS , dorénavant, CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC), 6, avenue de Provence - 75009 PARIS
- 19/01/2024 Caractéristiques de gestion : La mise à jour de la méthode de valorisation des titres de créances négociables et autres TCN
- 21/02/2024 Caractéristiques de gestion : L'ajout de la mention précisant que le fonds ne prend pas en compte les principales incidences négatives conformément à l'article 7 du règlement UE 2019/2088
- 22/02/2024 Caractéristiques de gestion : L'ajout de la mention relative à l'annexe dite Annexe II SFDR accompagnant le prospectus conformément au Règlement Délégué(UE) 2022/1288
- 21/02/2024 Caractéristiques de gestion : La mise à jour de l'Annexe II du Règlement Délégué (UE) 2022/1288, dit Annexe II SFDR
- 15/07/2024 Mise à jour de la trame : La correction d'une coquille indiquant du FCP en lieu et place de la SICAV
- 15/07/2024 Caractéristiques parts (hors frais) : Suite aux échanges avec l'AMF dans le cadre de ce dossier, la mise à jour des possibilités de souscriptions et de rachat en quantités et en montant
- 14/11/2024 Mise à jour de la trame : La société de gestion ROCE CAPITAL a actualisé le Prospectus Complet de l'OPC ROCE FUND en date du 14/11/2024 suite à l'observation d'une variation de plus de 5% au niveau du scénario de performance intermédiaire calculé sur les parts G, HA, IB et R.

II. AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Le montant des sommes distribuables afférentes au résultat de l'exercice, composé du résultat net de l'exercice de 2 692 090,91€ et du compte de régularisation des revenus de l'exercice de 509 995,45€, s'élève à 3 202 086,36€. Conformément aux statuts, nous vous proposons d'affecter ces sommes comme suit :

Action H : Capitalisation pour un montant de 1 223 685,26€.

Action G : Capitalisation pour un montant de 1 651 977,64€.

Action R : Capitalisation pour un montant de 14 402,47€.

Action I : Capitalisation pour un montant de 273 066,57€.

Action F : Capitalisation pour un montant de 38 954,42€.

Il est rappelé qu'il n'y a eu aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Le montant des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes de l'exercice s'élève à 7 820 794,41€. Nous vous proposons d'affecter ces sommes comme suit :

Action H : Capitalisation pour un montant de 3 055 098,01€.

Action G : Capitalisation pour un montant de 3 923 202,06€.

Action R : Capitalisation pour un montant de 46 612,27€.

Action I : Capitalisation pour un montant de 720 814,43€.

Action F : Capitalisation pour un montant de 75 067,64€.

Il est rappelé qu'il n'y pas eu de distributions des sommes afférentes aux plus-values nettes au cours des trois derniers exercices.

III. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Aucune convention, à laquelle l'article L 227-10 du code de commerce est applicable, n'est intervenue directement ou par personne interposée entre la SICAV et son dirigeant ou l'un de ses associés disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %.

Le rapport spécial du commissaire aux comptes qui sera soumis à l'assemblée générale annuelle prendra acte de cette information.

1. Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire durant l'exercice (article L. 225-37-4-1° du Code de commerce)»

Monsieur Matthieu BORDEAUX GROULT :

- Président de ROCE CAPITAL
- Président Directeur Générale de la SICAV ROCE FUND

Monsieur Louis ALBERT :

- Directeur général et membre du Directoire de la société de gestion IDAM
- Administrateur de la SICAV ROCE FUND

Monsieur Michaël NIEDZIELSKY :

- Administrateur de la SICAV ROCE FUND

Monsieur Marc CRAQUELIN :

- Administrateur de la SICAV ROCE FUND
- Président MCI SAS

2. Délégations accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital

Sans objet.

3. Conventions soumises à autorisation préalable du conseil d'administration

Aucune convention intervenant, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, n'a été signée avec la SICAV.

4. COMPTE RENDU DES REMUNERATIONS ET AVANTAGES VERSES A CHAQUE MANDATAIRE

Sans objet.

5. MONTANT DES REMUNERATIONS ET DES AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSES PAR LES SOCIETES CONTROLEES A CHAQUE MANDATAIRE

Sans objet.

6. Modalités d'exercice de la Direction générale prévues

Aucun changement n'est intervenu.

La direction générale de la SICAV continue d'être assurée par le Président Directeur Général.

Le conseil d'administration

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES (SFTR)

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

Bilan actif au 31/12/2024 en EUR

	31/12/2024	29/12/2023
Immobilisations corporelles nettes	0,00	
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)¹	111 625 173,56	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	111 625 173,56	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Obligations convertibles en actions (B)¹	0,00	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Obligations et valeurs assimilées (C)¹	0,00	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Titres de créances (D)	0,00	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	0,00	
OPCVM	0,00	
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne	0,00	
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	
Dépôts (F)	0,00	
Instruments financiers à terme (G)	0,00	
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	
Titres financiers empruntés	0,00	
Titres financiers donnés en pension	0,00	
Autres opérations temporaires	0,00	
Prêts (I)	0,00	
Autres actifs éligibles (J)	0,00	
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	111 625 173,56	
Créances et comptes d'ajustement actifs	53 150,61	
Comptes financiers	5 426,33	
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II¹	58 576,94	
Total Actif I + II	111 683 750,50	

(1) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif au 31/12/2024 en EUR

	31/12/2024	29/12/2023
Capitaux propres :		
Capital	106 588 377,17	
Report à nouveau sur revenu net	0,00	
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	
Résultat net de l'exercice	3 685 197,19	
Capitaux propres I	110 273 574,36	
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	0,00	
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	
Instruments financiers à terme (B)	0,00	
Emprunts	0,00	
Autres passifs éligibles (C)	0,00	
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	0,00	
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	76 347,14	
Concours bancaires	1 333 829,00	
Sous-total autres passifs IV	1 410 176,14	
Total Passifs : I + III + IV	111 683 750,50	

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR

	31/12/2024	29/12/2023
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	3 470 824,88	
Produits sur obligations	0,00	
Produits sur titres de créance	0,00	
Produits sur des parts d'OPC *	0,00	
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	
Produits sur prêts et créances	0,00	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	38 675,56	
Autres produits financiers	0,00	
Sous-total Produits sur opérations financières	3 509 500,44	
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	0,00	
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	
Charges sur emprunts	0,00	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	
Autres charges financières	0,00	
Sous-total charges sur opérations financières	0,00	
Total Revenus financiers nets (A)	3 509 500,44	
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	
Autres produits	0,00	
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-817 409,53	
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	
Impôts et taxes	0,00	
Autres charges	0,00	
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-817 409,53	
Sous total revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	2 692 090,91	
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	509 995,45	
Revenus nets I = C + D	3 202 086,36	
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	7 100 309,07	
Frais de transactions externes et frais de cession	-408 428,73	
Frais de recherche	0,00	
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	
Indemnités d'assurance perçues	0,00	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	6 691 880,34	
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	1 128 914,07	
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	7 820 794,41	
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-7 309 329,92	
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	1 356,62	
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations G	-7 307 973,30	

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR

	31/12/2024	29/12/2023
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	-29 710,28	
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	-7 337 683,58	
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	0,00	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	0,00	
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	0,00	
Résultat net = I + II + III - IV	3 685 197,19	

* Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

Stratégie et profil de gestion

Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif de gestion d'offrir la recherche d'une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence, le MSCI Europe dividendes réinvestis, sur la durée de placement recommandée.

La composition de l'OPCVM peut s'écarter de manière importante de la répartition de l'indicateur.

L'indice est retenu en cours de clôture et exprimé en euro dividendes réinvestis.

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	
Actif net total	110 273 574,36	85 862 864,12	60 760 241,58	63 435 832,43	
PART CAPI F					
Actif net	1 063 299,35	626 695,83	240 545,49	860 851,79	
Nombre de parts	634,569	390,000	185,000	600,000	
Valeur liquidative unitaire	1 675,62	1 606,91	1 300,24	1 434,75	
Distribution unitaire sur revenu net	0,00	0,00	0,00	0,00	
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Capitalisation unitaire	179,67	151,30	28,34	141,69	
PART CAPI G					
Actif net	55 344 510,04	30 734 073,08	20 457 144,71	22 759 366,08	
Nombre de parts	34 377,198	19 767,159	16 065,159	16 085,159	
Valeur liquidative unitaire	1 609,91	1 554,80	1 273,38	1 414,92	
Distribution unitaire sur revenu net	0,00	0,00	0,00	0,00	
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Capitalisation unitaire	162,17	129,39	19,03	123,67	
PART CAPI H					
Actif net	43 060 563,30	40 631 287,97	17 079 751,08	18 562 814,61	
Nombre de parts	26 940,764	26 282,336	13 470,495	13 155,204	
Valeur liquidative unitaire	1 598,34	1 545,95	1 267,93	1 411,06	
Distribution unitaire sur revenu net	0,00	0,00	0,00	0,00	
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Capitalisation unitaire	158,82	127,14	17,00	119,89	

Annexes des comptes annuels

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	
PART CAPI HB					
Actif net			16 822 102,70	19 635 979,31	
Nombre de parts			13 313,878	13 965,164	
Valeur liquidative unitaire			1 263,50	1 406,06	
Distribution unitaire sur revenu net			0,00	0,00	
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes			0,00	0,00	
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)			0,00	0,00	
Capitalisation unitaire			16,99	115,04	

PART CAPI I					
Actif net	10 150 780,50	13 865 205,56	6 160 697,60	1 616 820,64	
Nombre de parts	6 439,754	9 080,732	4 910,455	1 156,296	
Valeur liquidative unitaire	1 576,26	1 526,88	1 254,60	1 398,27	
Distribution unitaire sur revenu net	0,00	0,00	0,00	0,00	
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Capitalisation unitaire	154,33	122,88	15,02	107,21	

PART CAPI R					
Actif net	654 421,17	5 601,68			
Nombre de parts	568,694	5,000			
Valeur liquidative unitaire	1 150,74	1 120,33			
Distribution unitaire sur revenu net	0,00	0,00			
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00			
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00			
Capitalisation unitaire	107,28	-23,34			

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1. Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2. Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

1. Comptabilisation des revenus

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui de la méthode du coupon encaissé.

2. Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

3. Affectation des sommes distribuables

Part I :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part H :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part G :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part F :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part R :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

4. Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
G	FR0013518958	<p>0,75 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,7 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,05 % TTC maximum</p> <p>Les frais réels de fonctionnement et autres services pourraient être supérieurs au taux forfaitaire maximum autorisé, dans ce cas, la société de gestion prendra en charge le dépassement. Par ailleurs, la société de gestion pourrait être amenée à provisionner le taux maximum forfaitaire si les frais réels de « fonctionnement et autre service » étaient inférieurs au taux affiché.</p>	Actif net
H	FR0013518974	<p>0,9 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,85 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,05 % TTC maximum</p> <p>Les frais réels de fonctionnement et autres services pourraient être supérieurs au taux forfaitaire maximum autorisé, dans ce cas, la société de gestion prendra en charge le dépassement. Par ailleurs, la société de gestion pourrait être amenée à provisionner le taux maximum forfaitaire si les frais réels de « fonctionnement et autre service » étaient inférieurs au taux affiché.</p>	Actif net
I	FR0013519022	<p>1,05 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,05 % TTC maximum</p> <p>Les frais réels de fonctionnement et autres services pourraient être supérieurs au taux forfaitaire maximum autorisé, dans ce cas, la société de gestion prendra en charge le dépassement. Par ailleurs, la société de gestion pourrait être amenée à provisionner le taux maximum forfaitaire si les frais réels de « fonctionnement et autre service » étaient inférieurs au taux affiché.</p>	Actif net
R	FR0013519030	<p>1,55 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,5 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,05 % TTC maximum</p> <p>Les frais réels de fonctionnement et autres services pourraient être supérieurs au taux forfaitaire maximum autorisé, dans ce cas, la société de gestion prendra en charge le dépassement. Par ailleurs, la société de gestion pourrait être amenée à provisionner le taux maximum forfaitaire si les frais réels de « fonctionnement et autre service » étaient inférieurs au taux affiché.</p>	Actif net

F	FR0013519055	<p>0,05 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,05 % TTC maximum</p> <p>Les frais réels de fonctionnement et autres services pourraient être supérieurs au taux forfaitaire maximum autorisé, dans ce cas, la société de gestion prendra en charge le dépassement. Par ailleurs, la société de gestion pourrait être amenée à provisionner le taux maximum forfaitaire si les frais réels de « fonctionnement et autre service » étaient inférieurs au taux affiché.</p>	Actif net
---	--------------	---	-----------

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
G	FR0013518958	Néant
H	FR0013518974	Néant
I	FR0013519022	Néant
R	FR0013519030	Néant
F	FR0013519055	Néant

Commission de surperformance

Part FR0013518958 G

10% TTC maximum de la surperformance annuelle de la SICAV par rapport à son indice le MSCI Europe dividendes réinvestis (code Bloomberg : M7EU) à condition que la performance de la SICAV soit positive, selon la méthode indiquée

Assiette : Actif net

(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée. Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 10% TTC représente la différence entre l'actif de l'OPCVM avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indice (ou le cas échéant à celle de l'indicateur) sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPCVM. Cette commission s'applique à condition que la performance de la SICAV soit positive.

(2) La dotation est provisionnée lors de l'établissement de chaque valeur liquidative et soldée en fin d'exercice. En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise est effectuée à hauteur maximum des dotations existantes.

(3) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

(4) La commission de surperformance est payée annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice uniquement si une provision est constituée.

A compter de l'exercice ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance de la SICAV par rapport à l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans, avec une remise à zéro du calcul à chaque prise de provision ou après 5 ans sans prélèvement de commission est instaurée

Pour toutes les actions : elle est acquise pour la première fois à la société de gestion au 31/12/2021.

Part FR0013518974 H

10% TTC maximum de la surperformance annuelle de la SICAV par rapport à son indice le MSCI Europe dividendes réinvestis (code Bloomberg : M7EU) à condition que la performance de la SICAV soit positive, selon la méthode indiquée

Assiette : Actif net

(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée. Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 10% TTC représente la différence entre l'actif de l'OPCVM avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indice (ou le cas échéant à celle de l'indicateur) sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPCVM. Cette commission s'applique à condition que la performance de la SICAV soit positive.

(2) La dotation est provisionnée lors de l'établissement de chaque valeur liquidative et soldée en fin d'exercice. En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise est effectuée à hauteur maximum des dotations existantes.

(3) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

(4) La commission de surperformance est payée annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice uniquement si une provision est constituée.

A compter de l'exercice ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance de la SICAV par rapport à l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans, avec une remise à zéro du calcul à chaque prise de provision ou après 5 ans sans prélèvement de commission est instaurée

Pour toutes les actions : elle est acquise pour la première fois à la société de gestion au 31/12/2021.

Part FR0013519022 I

10% TTC maximum de la surperformance annuelle de la SICAV par rapport à son indice le MSCI Europe dividendes réinvestis (code Bloomberg : M7EU) à condition que la performance de la SICAV soit positive, selon la méthode indiquée

Assiette : Actif net

(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée. Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 10% TTC représente la différence entre l'actif de l'OPCVM avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indice (ou le cas échéant à celle de l'indicateur) sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPCVM. Cette commission s'applique à condition que la performance de la SICAV soit positive.

(2) La dotation est provisionnée lors de l'établissement de chaque valeur liquidative et soldée en fin d'exercice. En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise est effectuée à hauteur maximum des dotations existantes.

(3) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

(4) La commission de surperformance est payée annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice uniquement si une provision est constituée.

A compter de l'exercice ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance de la SICAV par rapport à l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans, avec une remise à zéro du calcul à chaque prise de provision ou après 5 ans sans prélèvement de commission est instaurée

Pour toutes les actions : elle est acquise pour la première fois à la société de gestion au 31/12/2021.

Part FR0013519030 R

10% TTC maximum de la surperformance annuelle de la SICAV par rapport à son indice le MSCI Europe dividendes réinvestis (code Bloomberg : M7EU) à condition que la performance de la SICAV soit positive, selon la méthode indiquée

Assiette : Actif net

(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée. Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 10% TTC représente la différence entre l'actif de l'OPCVM avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indice (ou le cas échéant à celle de l'indicateur) sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPCVM. Cette commission s'applique à condition que la performance de la SICAV soit positive.

(2) La dotation est provisionnée lors de l'établissement de chaque valeur liquidative et soldée en fin d'exercice. En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise est effectuée à hauteur maximum des dotations existantes.

(3) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

(4) La commission de surperformance est payée annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice uniquement si une provision est constituée.

A compter de l'exercice ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance de la SICAV par rapport à l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans, avec une remise à zéro du calcul à chaque prise de provision ou après 5 ans sans prélèvement de commission est instaurée

Pour toutes les actions : elle est acquise pour la première fois à la société de gestion au 31/12/2021.

Part FR0013519055 F

Néant

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

Notes relatives à l'exemple :

*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.

**La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

***La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
20€ HT maximum pour les actions négociées en France, Belgique, Pays-Bas et 40€ HT pour les autres pays maximum 15€ HT maximum pour les OPC commercialisées en France /40€ HT maximum pour les OPC commercialisées à l'étranger/ 150€ HT maximum pour le Off shore 25€ HT maximum pour les obligations et TCN négociés en France et 55€ HT pour les autres pays maximum. Prélèvement sur chaque transaction		100	

5. Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

6. Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

7. Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Néant

Informations complémentaires

Les coûts exceptionnels liés au recouvrement des créances pour le compte de l'OPCVM ou à une procédure pour faire valoir un droit peuvent s'ajouter aux frais récurrents facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

Aucun frais de recherche n'est facturé à l'OPCVM.

La société de gestion se réserve le droit de majorer de 10 points de base par année civile les frais de fonctionnement et autres services sans informer les porteurs de manière particulière.

8. Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe

Annexe :

1. Concernant le tableau d'Exposition directe aux marchés de crédit :

Les notations financières de 2 agences sont utilisées pour déterminer la qualité de l'investissement.

La notation peut s'appliquer à un émetteur et/ou à un titre.

Il existe deux types de rating : la note long terme (plus d'un an), plus détaillée, et la note court terme

La règle appliquée consiste à retenir

- En priorité, la note du titre si elle existe
- Ensuite, la note long terme de l'émetteur
- En dernier lieu, la note court terme

2. Concernant le tableau d'Inventaire des actifs et passifs :

Le secteur d'activité est renseigné selon la classification Industry Classification Benchmark avec la typologie Sous-secteur.

3. Le Rapport du commissaire aux comptes de l'exercice précédent figure en dernières pages de ce document.

Evolution des capitaux propres

	31/12/2024	29/12/2023
Capitaux propres début d'exercice	85 862 864,12	
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	48 007 493,13	
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-25 672 780,84	
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	2 692 090,91	
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	6 691 880,34	
Variation des Plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-7 307 973,30	
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Autres éléments	0,00	
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	110 273 574,36	

Annexes des comptes annuels

Nombre de titres émis ou rachetés :

	En parts	En montant
PART CAPI F		
Parts souscrites durant l'exercice	275,439	452 115,76
Parts rachetés durant l'exercice	-30,870	-50 706,44
Solde net des souscriptions/rachats	244,569	401 409,32
PART CAPI G		
Parts souscrites durant l'exercice	14 718,039	23 855 089,48
Parts rachetés durant l'exercice	-108,000	-175 035,60
Solde net des souscriptions/rachats	14 610,039	23 680 053,88
PART CAPI H		
Parts souscrites durant l'exercice	10 345,265	16 891 768,65
Parts rachetés durant l'exercice	-9 686,837	-15 181 363,96
Solde net des souscriptions/rachats	658,428	1 710 404,69
PART CAPI I		
Parts souscrites durant l'exercice	3 909,614	6 019 303,48
Parts rachetés durant l'exercice	-6 550,592	-10 153 723,02
Solde net des souscriptions/rachats	-2 640,978	-4 134 419,54
PART CAPI R		
Parts souscrites durant l'exercice	661,694	789 215,76
Parts rachetés durant l'exercice	-98,000	-111 951,82
Solde net des souscriptions/rachats	563,694	677 263,94

Commissions de souscription et/ou rachat :

	En montant
PART CAPI F	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART CAPI G	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART CAPI H	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART CAPI I	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

Annexes des comptes annuels

Commissions de souscription et/ou rachat :

	En montant
PART CAPI R	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

Annexes des comptes annuels

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part (EUR)	Nombre de parts	Valeur liquidative (EUR)
FR0013519055	PART CAPI F	Capitalisable	EUR	1 063 299,35	634,569	1 675,62
FR0013518958	PART CAPI G	Capitalisable	EUR	55 344 510,04	34 377,198	1 609,91
FR0013518974	PART CAPI H	Capitalisable	EUR	43 060 563,30	26 940,764	1 598,34
FR0013519022	PART CAPI I	Capitalisable	EUR	10 150 780,50	6 439,754	1 576,26
FR0013519030	PART CAPI R	Capitalisable	EUR	654 421,17	568,694	1 150,74

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		France +/-	Royaume-Uni +/-	Suisse +/-	Allemagne +/-	Suède +/-
exprimés en milliers d'Euro						
Actif						
Actions et valeurs assimilées	111 625,17	51 958,12	22 221,48	7 077,81	6 123,60	4 630,02
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	111 625,17					

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	5,43	0,00	0,00	0,00	5,43
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-1 333,83	0,00	0,00	0,00	-1 333,83
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	NA	0,00	0,00	0,00	-1 328,40

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché des devises

exprimés en milliers d'Euro	GBP +/-	SEK +/-	CHF +/-	DKK +/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	21 492,13	6 610,65	3 704,23	1 749,87	2 908,88
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	53,15	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2,32	0,38	0,40	0,24	2,08
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swap	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	21 547,60	6 611,03	3 704,63	1 750,11	2 910,96

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe aux marchés de crédit

exprimés en milliers d'Euro	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
exprimés en milliers d'Euro		
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	0,00	
Instruments financiers à terme non compensés	0,00	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	
Titres financiers empruntés	0,00	
Titres reçus en garantie	0,00	
Titres financiers donnés en pension	0,00	
Créances		
Collatéral espèces	0,00	
Dépôt de garantie espèces versé	0,00	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		0,00
Instruments financiers à terme non compensés		0,00
Dettes		
Collatéral espèces		0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10 % de son actif net dans d'autres OPC

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Créances et dettes – ventilation par nature

	31/12/2024
Créances	
Souscriptions à titre réductible	0,00
Coupons à recevoir	53 150,61
Ventes à règlement différé	0,00
Obligations amorties	0,00
Dépôts de garantie	0,00
Frais de gestion	0,00
Autres créiteurs divers	0,00
Total des créances	53 150,61
Dettes	
Souscriptions à payer	0,00
Achats à règlement différé	0,00
Frais de gestion	-76 347,14
Dépôts de garantie	0,00
Autres débiteurs divers	0,00
Total des dettes	-76 347,14
Total des créances et dettes	-23 196,53

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Frais de gestion, autres frais et charges

PART CAPI F	31/12/2024
Frais fixes	464,83
Frais fixes en % actuel	0,05
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART CAPI G	31/12/2024
Frais fixes	316 034,63
Frais fixes en % actuel	0,75
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART CAPI H	31/12/2024
Frais fixes	379 654,99
Frais fixes en % actuel	0,90
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART CAPI I	31/12/2024
Frais fixes	115 918,49
Frais fixes en % actuel	1,05
Frais variables	26,23
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART CAPI R	31/12/2024
Frais fixes	5 310,36
Frais fixes en % actuel	1,55
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	0,00
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00
Titres reçus en garantie	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Total			0,00

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024	29/12/2023
Revenus nets	3 202 086,36	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	3 202 086,36	
Report à nouveau	0,00	
Sommes distribuables au titre du revenu net	3 202 086,36	

PART CAPI F

Affectation :		
Distribution	0,00	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	
Capitalisation	38 954,42	
Total	38 954,42	
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	
Crédits d'impôts totaux	0,00	
Crédits d'impôts unitaires	0,00	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	

PART CAPI G

Affectation :		
Distribution	0,00	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	
Capitalisation	1 651 977,64	
Total	1 651 977,64	
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	
Crédits d'impôts totaux	0,00	
Crédits d'impôts unitaires	0,00	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

PART CAPI H		
Affectation :		
Distribution	0,00	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	
Capitalisation	1 223 685,26	
Total	1 223 685,26	
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	
Crédits d'impôts totaux	0,00	
Crédits d'impôts unitaires	0,00	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	

PART CAPI I		
Affectation :		
Distribution	0,00	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	
Capitalisation	273 066,57	
Total	273 066,57	
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	
Crédits d'impôts totaux	0,00	
Crédits d'impôts unitaires	0,00	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

PART CAPI R		
Affectation :		
Distribution	0,00	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	
Capitalisation	14 402,47	
Total	14 402,47	
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	
Crédits d'impôts totaux	0,00	
Crédits d'impôts unitaires	0,00	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024	29/12/2023
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	7 820 794,41	
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	7 820 794,41	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	7 820 794,41	

PART CAPI F		
Affectation:		
Distribution	0,00	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Capitalisation	75 067,64	
Total	75 067,64	
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART CAPI G		
Affectation:		
Distribution	0,00	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Capitalisation	3 923 202,06	
Total	3 923 202,06	
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART CAPI H		
Affectation:		
Distribution	0,00	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Capitalisation	3 055 098,01	
Total	3 055 098,01	
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

PART CAPI I		
Affectation:		
Distribution	0,00	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Capitalisation	720 814,43	
Total	720 814,43	
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART CAPI R		
Affectation:		
Distribution	0,00	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Capitalisation	46 612,27	
Total	46 612,27	
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			111 625 173,56	101,23
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			111 625 173,56	101,23
Aérospatial et défense			1 386 500,00	1,26
THALES	EUR	10 000	1 386 500,00	1,26
Articles de Loisirs			4 356 271,08	3,95
BENETEAU	EUR	383 194	3 379 771,08	3,06
SANLORENZO S.P.A.	EUR	30 000	976 500,00	0,89
Articles personnels			3 164 263,72	2,87
LVMH MOET HENNESSY VUITTON	EUR	2 000	1 271 000,00	1,15
WATCHES OF SWITZERLAND GROUP	GBP	280 000	1 893 263,72	1,72
Assurance - Non vie			1 654 800,00	1,50
SCOR SE REGPT	EUR	70 000	1 654 800,00	1,50
Automobiles et équipementiers			6 652 820,00	6,03
FORVIA	EUR	360 000	3 124 800,00	2,83
MERCEDES-BENZ GROUP	EUR	32 000	1 721 600,00	1,56
PIRELLI SPECIALI	EUR	330 000	1 806 420,00	1,64
Banques			1 460 700,00	1,33
BAWAG GROUP AG	EUR	18 000	1 460 700,00	1,33
Bâtiment et matériaux de construction			3 675 995,00	3,33
VICAT	EUR	100 300	3 675 995,00	3,33
Boissons			1 981 002,10	1,80
COCA-COLA HBC	GBP	60 000	1 981 002,10	1,80
Chimie			1 447 000,00	1,31
BRENNTAG	EUR	25 000	1 447 000,00	1,31
Commerce de détail			2 945 026,18	2,67
ACADEMEDIA	SEK	500 000	2 945 026,18	2,67
Compagnies pétrolières			2 825 237,07	2,56
GULF KEYSTONE	GBP	480 000	844 608,80	0,76
INTERNATIONAL PETROLEUM CORP	SEK	180 000	1 980 628,27	1,80
OPTIMA HEALTH GROUP LTD	GBP	600 000	1 040 533,68	0,94
Distributeurs			4 755 866,37	4,31
ALIBABA GROUP ADR REP.8 ACT.	USD	18 000	1 474 039,02	1,34
PETS AT HOME GR	GBP	600 000	1 490 827,35	1,35
RUBIS	EUR	75 000	1 791 000,00	1,62
Energie non renouvelable			5 408 850,00	4,91
SHELL	EUR	90 000	2 710 350,00	2,46
TECHNIP ENERGIES	EUR	105 000	2 698 500,00	2,45
Equipement électronique et électrique			1 434 838,32	1,30
KITRON	NOK	500 000	1 434 838,32	1,30

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Equipements / produits domestiques			5 559 949,58	5,04
FORBO HOLDING NOM.	CHF	1 905	1 529 949,58	1,39
NEXITY	EUR	310 000	4 030 000,00	3,65
Equipements de loisirs			6 256 325,00	5,67
FERRETTI SPA	EUR	615 000	1 731 225,00	1,57
TRIGANO	EUR	37 000	4 525 100,00	4,10
Equipements et services de santé			1 684 991,27	1,53
AMBEA AB	SEK	200 000	1 684 991,27	1,53
Finance générale			1 332 500,00	1,21
TIKEHAU CAPITAL	EUR	65 000	1 332 500,00	1,21
Ingénierie Industrielle			1 749 869,26	1,59
NILFISK HOLDING	DKK	125 000	1 749 869,26	1,59
Logiciels et services informatiques			4 304 100,00	3,90
ALTEN	EUR	22 000	1 739 100,00	1,58
SOPRA STERIA GROUP	EUR	15 000	2 565 000,00	2,32
Matériel équipements destinés aux TI			1 392 580,00	1,26
STMICROELECTRONICS	EUR	58 000	1 392 580,00	1,26
Matériels et équipements informatiques			1 977 500,00	1,79
MELEXIS	EUR	35 000	1 977 500,00	1,79
Média			1 525 511,81	1,38
4IMPRINT GROUP	GBP	26 000	1 525 511,81	1,38
Médias			11 455 905,68	10,39
FUTURE	GBP	290 000	3 248 857,95	2,95
HAVAS BV	EUR	1 500 000	2 433 600,00	2,21
IPSOS	EUR	80 000	3 673 600,00	3,33
WPP	GBP	210 000	2 099 847,73	1,90
Pharmacie/biotechnologie/Producteurs de Marijuana			8 464 082,67	7,68
ASTRAZENECA PLC	GBP	25 000	3 162 690,64	2,87
GSK	GBP	100 000	1 627 268,99	1,48
ROCHE HOLDING BJ	CHF	8 000	2 174 283,04	1,97
SANOFI	EUR	16 000	1 499 840,00	1,36
Produits ménagers et constr individuelle			1 837 500,00	1,67
SEB	EUR	21 000	1 837 500,00	1,67
Services appui à industrie			3 175 000,00	2,88
EDENRED	EUR	100 000	3 175 000,00	2,88
Services bancaires invest et de courtage			6 776 828,46	6,15
FLATEXDEGIRO	EUR	200 000	2 955 000,00	2,68
ICG	GBP	60 000	1 498 078,46	1,36
WENDEL	EUR	25 000	2 323 750,00	2,11
Transport industriel			1 782 000,00	1,62
BOLLORE	EUR	300 000	1 782 000,00	1,62

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Voyage et Loisirs			2 258 000,00	2,05
BASIC-FIT	EUR	100 000	2 258 000,00	2,05
Voyages et Loisirs			5 902 826,31	5,35
ENTAIN	GBP	130 000	1 079 641,31	0,98
PLUXEE NV	EUR	110 000	2 058 760,00	1,87
RYANAIR HOLDINGS	EUR	145 000	2 764 425,00	2,50
Total			111 625 173,56	101,23

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – actions

Instruments financiers à terme – actions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – taux d'intérêt

Instruments financiers à terme – taux d'intérêts				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – de change

Instruments financiers à terme – de change				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – sur risque de crédit

Instruments financiers à terme – sur risque de crédit				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – autres expositions

Instruments financiers à terme – autres expositions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devise utilisées en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
Total	0,00	0,00		0,00		0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Options					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Swaps					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Autres instruments					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Total		0,00	0,00	0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	111 625 173,56
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	58 576,94
Autres passifs (-)	-1 410 176,14
Total = actif net	110 273 574,36



61, rue Henri Regnault La Défense
92400 COURBEVOIE
France
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01
www.mazars.fr

SICAV ROCE FUND

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

SICAV ROCE FUND

63, Avenue des Champs-Élysées
75008, Paris – France

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

A l'assemblée générale de la SICAV ROCE FUND,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels d'organisme de placement collectif constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) ROCE FUND relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de l'existence dans la section du rapport de gestion consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Courbevoie, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique



Signature numérique
de Bertrand
DESPORTES
Date : 2024.04.15
10:46:09 +02'00'

Bertrand DESPORTES

BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	84 838 968,10	58 326 507,32
Actions et valeurs assimilées	84 838 968,10	58 326 507,32
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	84 838 968,10	58 326 507,32
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	0,00	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	781 141,11	10 001,81
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	781 141,11	10 001,81
Comptes financiers	1 383 835,33	2 539 541,89
Liquidités	1 383 835,33	2 539 541,89
Total de l'actif	87 003 944,54	60 876 051,02

BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	78 788 780,29	59 920 120,14
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	5 402 540,94	-372 717,48
Résultat de l'exercice (a, b)	1 671 542,89	1 212 838,92
Total des capitaux propres	85 862 864,12	60 760 241,58
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	1 111 112,70	115 809,44
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 111 112,70	115 809,44
Comptes financiers	29 967,72	0,00
Concours bancaires courants	29 967,72	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	87 003 944,54	60 876 051,02

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	29/12/2023	30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	2 656 628,89	1 589 133,25
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	2 656 628,89	1 589 133,25
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	1 878,58
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	0,00	1 878,58
Résultat sur opérations financières (I - II)	2 656 628,89	1 587 254,67
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	1 029 119,32	459 184,27
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	1 627 509,57	1 128 070,40
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	44 033,32	84 768,52
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	1 671 542,89	1 212 838,92

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

1. Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

2. Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

3. Affectation des sommes distribuables

Part G :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part H :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part I :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part R :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part F :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

4. Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
G	FR0013518958	0,75 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,7 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,05 % TTC maximum	Actif net
H	FR0013518974	0,9 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,85 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,05 % TTC maximum	Actif net
I	FR0013519022	1,05 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,05 % TTC maximum	Actif net
R	FR0013519030	1,55 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,5 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,05 % TTC maximum	Actif net
F	FR0013519055	0,05 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,05 % TTC maximum	Actif net

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
G	FR0013518958	Néant
H	FR0013518974	Néant
I	FR0013519022	Néant
R	FR0013519030	Néant
F	FR0013519055	Néant

Commission de surperformance

Action FR0013518958 G

10% TTC maximum de la surperformance annuelle de la SICAV par rapport à son indice le MSCI Europe dividendes réinvestis (code Bloomberg : M7EU) à condition que la performance de la SICAV soit positive, selon la méthode indiquée

(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée. Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 10% TTC représente la différence entre l'actif de l'OPCVM avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indice (ou le cas échéant à celle de l'indicateur) sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPCVM. Cette commission s'applique à condition que la performance de la SICAV soit positive.

(2) La dotation est provisionnée lors de l'établissement de chaque valeur liquidative et soldée en fin d'exercice. En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise est effectuée à hauteur maximum des dotations existantes.

(3) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

(4) La commission de surperformance est payée annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice uniquement si une provision est constituée.

A compter de l'exercice ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance de la SICAV par rapport à l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans, avec une remise à zéro du calcul à chaque prise de provision ou après 5 ans sans prélèvement de commission est instaurée (5) Pour toutes les actions : elle est acquise pour la première fois à la société de gestion au 31/12/2021.

Action FR0013518974 H

10% TTC maximum de la surperformance annuelle de la SICAV par rapport à son indice le MSCI Europe dividendes réinvestis (code Bloomberg : M7EU) à condition que la performance de la SICAV soit positive, selon la méthode indiquée

(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée. Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 10% TTC représente la différence entre l'actif de l'OPCVM avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indice (ou le cas échéant à celle de l'indicateur) sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPCVM. Cette commission s'applique à condition que la performance de la SICAV soit positive.

(2) La dotation est provisionnée lors de l'établissement de chaque valeur liquidative et soldée en fin d'exercice. En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise est effectuée à hauteur maximum des dotations existantes.

(3) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

(4) La commission de surperformance est payée annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice uniquement si une provision est constituée.

A compter de l'exercice ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance de la SICAV par rapport à l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans, avec une remise à zéro du calcul à chaque prise de provision ou après 5 ans sans prélèvement de commission est instaurée (5) Pour toutes les actions : elle est acquise pour la première fois à la société de gestion au 31/12/2021.

Action FR0013519022 I

10% TTC maximum de la surperformance annuelle de la SICAV par rapport à son indice le MSCI Europe dividendes réinvestis (code Bloomberg : M7EU) à condition que la performance de la SICAV soit positive, selon la méthode indiquée

(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée. Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 10% TTC représente la différence entre l'actif de l'OPCVM avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indice (ou le cas échéant à celle de l'indicateur) sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPCVM. Cette commission s'applique à condition que la performance de la SICAV soit positive.

(2) La dotation est provisionnée lors de l'établissement de chaque valeur liquidative et soldée en fin d'exercice. En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise est effectuée à hauteur maximum des dotations existantes.

(3) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

(4) La commission de surperformance est payée annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice uniquement si une provision est constituée.

A compter de l'exercice ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance de la SICAV par rapport à l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans, avec une remise à zéro du calcul à chaque prise de provision ou après 5 ans sans prélèvement de commission est instaurée (5) Pour toutes les actions : elle est acquise pour la première fois à la société de gestion au 31/12/2021.

Action FR0013519030 R

10% TTC maximum de la surperformance annuelle de la SICAV par rapport à son indice le MSCI Europe dividendes réinvestis (code Bloomberg : M7EU) à condition que la performance de la SICAV soit positive, selon la méthode indiquée

(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée. Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 10% TTC représente la différence entre l'actif de l'OPCVM avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indice (ou le cas échéant à celle de l'indicateur) sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPCVM. Cette commission s'applique à condition que la performance de la SICAV soit positive.

(2) La dotation est provisionnée lors de l'établissement de chaque valeur liquidative et soldée en fin d'exercice. En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise est effectuée à hauteur maximum des dotations existantes.

(3) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

(4) La commission de surperformance est payée annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice uniquement si une provision est constituée.

A compter de l'exercice ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance de la SICAV par rapport à l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans, avec une remise à zéro du calcul à chaque

prise de provision ou après 5 ans sans prélèvement de commission est instaurée (5) Pour toutes les actions : elle est acquise pour la première fois à la société de gestion au 31/12/2021.

Action FR0013519055 F

Néant

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

Notes relatives à l'exemple :

*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.

**La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

***La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
20€ HT maximum pour les actions négociées en France, Belgique, Pays-Bas et 40€ HT pour les autres pays maximum 15€ HT maximum pour les OPC commercialisées en France /40€ HT maximum pour les OPC commercialisées à l'étranger/ 150€ HT maximum pour le Off shore 25€ HT maximum pour les obligations et TCN négociés en France et 55€ HT pour les autres pays maximum Prélèvement sur chaque transaction		100	

5. Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

6. Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

7. Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Néant

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	60 760 241,58	63 435 832,43
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	43 287 269,43	10 546 316,67
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-32 556 486,81	-6 885 605,10
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	10 138 306,65	5 881 387,09
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-4 576 091,09	-6 043 093,73
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-282 997,60	-198 222,39
Différences de change	-13 024,86	18 590,80
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	7 478 052,47	-7 123 034,59
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>7 054 606,24</i>	<i>-423 446,23</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-423 446,23</i>	<i>6 699 588,36</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 627 509,57	1 128 070,40
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments*	84,78	0,00
Actif net en fin d'exercice	85 862 864,12	60 760 241,58

*Soulte liée à la fusion des parts HB et HA

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	1 383 835,33	1,61	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	29 967,72	0,03	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 383 835,33	1,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	29 967,72	0,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Devise 1	%	Devise2	%	Devise 3	%	Autre(s)	%
	GBP	GBP	SEK	SEK	USD		devise(s)	
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	8 679 464,99	10,11	6 472 727,27	7,54	5 191 638,73	6,05	7 998 052,11	9,31
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créance	25 296,74	0,03	0,00	0,00	63 980,66	0,07	0,00	0,00
Comptes financiers	983 040,72	1,14	341 265,53	0,40	40 445,47	0,05	19 083,61	0,02
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	29/12/2023
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			0,00

TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	1 671 542,89	1 212 838,92
Total	1 671 542,89	1 212 838,92

	29/12/2023	30/12/2022
C1 PART CAPITALISABLE G		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	625 633,39	431 439,66
Total	625 633,39	431 439,66
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
C2 PART CAPITALISABLE H		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	783 542,54	333 745,43
Total	783 542,54	333 745,43
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
C5 PART CAPITALISABLE I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	242 571,78	111 455,19
Total	242 571,78	111 455,19
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	29/12/2023
C6 PART CAPI R	
Affectation	
Distribution	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00
Capitalisation	-57,39
Total	-57,39
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution	
Nombre de titres	0
Distribution unitaire	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	
Montant global des crédits d'impôt	0,00
Provenant de l'exercice	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
C7 PART CAPITALISABLE F		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	19 852,57	6 736,80
Total	19 852,57	6 736,80
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	5 402 540,94	-372 717,48
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	5 402 540,94	-372 717,48

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
C1 PART CAPITALISABLE G		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 932 093,38	-125 680,47
Total	1 932 093,38	-125 680,47
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
C2 PART CAPITALISABLE H		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	2 557 996,03	-104 717,94
Total	2 557 996,03	-104 717,94
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
C5 PART CAPITALISABLE I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	873 355,11	-37 691,57
Total	873 355,11	-37 691,57
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes
	29/12/2023
C6 PART CAPI R	
Affectation	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	-59,31
Total	-59,31
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution	
Nombre de titres	0,00
Distribution unitaire	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
C7 PART CAPITALISABLE F		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	39 155,73	-1 492,47
Total	39 155,73	-1 492,47
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)	Crédit d'impôt unitaire	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes
				€	€	€	€	€
25/09/2020	C7 PART CAPI F *	600 000,00	600,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28/09/2020	C1 PART CAPI G *	11 500 000,00	11 500,000	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28/09/2020	C2 PART CAPI HA *	7 000 000,00	7 000,000	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28/09/2020	C3 PART CAPI HB *	1 110 000,00	1 110,000	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28/09/2020	C5 PART CAPI IB *	50 000,00	50,000	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	C1 PART CAPI G	22 759 366,08	16 085,159	1 414,92	0,00	0,00	0,00	123,67
31/12/2021	C2 PART CAPI HA	18 562 814,61	13 155,204	1 411,06	0,00	0,00	0,00	119,89
31/12/2021	C3 PART CAPI HB	19 635 979,31	13 965,164	1 406,06	0,00	0,00	0,00	115,04
31/12/2021	C5 PART CAPI IB	1 616 820,64	1 156,296	1 398,27	0,00	0,00	0,00	107,21
31/12/2021	C7 PART CAPI F	860 851,79	600,00	1 434,75	0,00	0,00	0,00	141,69
30/12/2022	C1 PART CAPI G	20 457 144,71	16 065,159	1 273,38	0,00	0,00	0,00	19,03
30/12/2022	C2 PART CAPI HA	17 079 751,08	13 470,495	1 267,93	0,00	0,00	0,00	17,00
30/12/2022	C3 PART CAPI HB	16 822 102,70	13 313,878	1 263,50	0,00	0,00	0,00	16,99
30/12/2022	C5 PART CAPI IB	6 160 697,60	4 910,455	1 254,60	0,00	0,00	0,00	15,02
30/12/2022	C7 PART CAPI F	240 545,49	185,00	1 300,24	0,00	0,00	0,00	28,34
29/12/2023	C1 PART CAPI G	30 734 073,08	19 767,159	1 554,80	0,00	0,00	0,00	129,39
29/12/2023	C2 PART CAPI H	40 631 287,97	26 282,336	1 545,95	0,00	0,00	0,00	127,14
29/12/2023	C5 PART CAPI I	13 865 205,56	9 080,732	1 526,88	0,00	0,00	0,00	122,88
29/12/2023	C6 PART CAPI R	5 601,68	5,00	1 120,33	0,00	0,00	0,00	-23,34
29/12/2023	C7 PART CAPI F	626 695,83	390,00	1 606,91	0,00	0,00	0,00	151,30

*Date de création

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPITALISABLE G		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	3 702,00000	5 123 776,62
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	0,00000	0,00
Solde net des Souscriptions/Rachats	3 702,00000	5 123 776,62
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	19 767,15900	

	En quantité	En montant
C2 PART CAPITALISABLE H		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	19 745,08500	28 539 290,48
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-6 933,24400	-9 741 660,07
Solde net des Souscriptions/Rachats	12 811,84100	18 797 630,41
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	26 282,33600	

	En quantité	En montant
C5 PART CAPITALISABLE I		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	4 779,77200	6 747 869,63
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-609,49500	-850 707,81
Solde net des Souscriptions/Rachats	4 170,27700	5 897 161,82
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	9 080,73200	

	En quantité	En montant
C6 PART CAPI R		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	5,00000	5 000,00
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	0,00000	0,00
Solde net des Souscriptions/Rachats	5,00000	5 000,00
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	5,00000	

	En quantité	En montant
C7 PART CAPITALISABLE F		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	205,00000	304 226,60
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	0,00000	0,00
Solde net des Souscriptions/Rachats	205,00000	304 226,60
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	390,00000	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPITALISABLE G	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C2 PART CAPITALISABLE H	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C5 PART CAPITALISABLE I	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C6 PART CAPI R	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocedées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C7 PART CAPITALISABLE F	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocedées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	29/12/2023
FR0013518958 C1 PART CAPITALISABLE G	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,72
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	195 713,31
Pourcentage de frais de gestion variables	0,51
Commissions de surperformance (frais variables)	139 466,07
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	29/12/2023
FR0013518974 C2 PART CAPITALISABLE H	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,88
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	244 202,11
Pourcentage de frais de gestion variables	0,47
Commissions de surperformance (frais variables)	129 741,33
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	29/12/2023
FR0013519022 C5 PART CAPITALISABLE I	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,02
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	107 916,50
Pourcentage de frais de gestion variables	0,49
Commissions de surperformance (frais variables)	51 601,53
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	29/12/2023
FR0013519030 C6 PART CAPI R	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,54
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	19,00
Pourcentage de frais de gestion variables	1,45
Commissions de surperformance (frais variables)	17,93
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	29/12/2023
FR0013519055 C7 PART CAPITALISABLE F	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,03
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	101,77
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
Créances	Coupons et dividendes	52 473,11
Créances	SRD et règlements différés	728 668,00
Total des créances		781 141,11
Dettes	SRD et règlements différés	691 863,71
Dettes	Frais de gestion	419 248,99
Total des dettes		1 111 112,70
Total dettes et créances		-329 971,59

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	84 838 968,10	98,80
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	84 838 968,10	98,80
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	0,00	0,00
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	781 141,11	0,91
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-1 111 112,70	-1,29
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	1 353 867,61	1,58
DISPONIBILITES	1 353 867,61	1,58
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	85 862 864,12	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Actions & valeurs assimilées			84 838 968,10	98,81
TOTAL Actions & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé			84 838 968,10	98,81
TOTAL Actions & valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass. (sauf Warrants et Bons de Sous.)			84 838 968,10	98,81
TOTAL AUTRICHE			2 542 940,00	2,96
AT0000BAWAG2 BAWAG GROUP AG	EUR	53 000	2 542 940,00	2,96
TOTAL BELGIQUE			1 368 750,00	1,59
BE0165385973 MELEXIS	EUR	15 000	1 368 750,00	1,59
TOTAL CANADA			1 090 011,22	1,27
CA46016U1084 INTERNATIONAL PETROLEUM CORP	SEK	100 000	1 090 011,22	1,27
TOTAL SUISSE			3 548 182,20	4,13
CH0012032048 ROCHE HOLDING BJ	CHF	6 000	1 579 338,34	1,84
CH0012255151 SWATCH GROUP POR.	CHF	8 000	1 968 843,86	2,29
TOTAL CHINE			1 251 698,52	1,46
US05606L1008 BYD COMPANY ADR	USD	25 000	1 251 698,52	1,46
TOTAL CAYMANES ILES			2 106 440,80	2,45
US01609W1027 ALIBABA GROUP ADR REP.8 ACT.	USD	30 000	2 106 440,80	2,45
TOTAL ALLEMAGNE			4 173 050,00	4,86
DE0007100000 MERCEDES-BENZ GROUP	EUR	31 000	1 939 050,00	2,26

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
DE000FTG1111 FLATXDEGIRO	EUR	200 000	2 234 000,00	2,60
TOTAL DANEMARK			1 585 470,54	1,85
DK0060907293 NILFISK HOLDING	DKK	100 000	1 585 470,54	1,85
TOTAL ESPAGNE			1 745 800,00	2,03
ES0157261019 LABORATORIOS FARMACEUTIC.ROVI	EUR	29 000	1 745 800,00	2,03
TOTAL FRANCE			34 581 795,00	40,28
FR0000031775 VICAT	EUR	50 000	1 642 500,00	1,91
FR0000035164 BENETEAU	EUR	145 000	1 809 600,00	2,11
FR0000039299 BOLLLORE	EUR	150 000	848 250,00	0,99
FR0000071946 ALTEN	EUR	10 000	1 346 000,00	1,57
FR0000073298 IPSOS	EUR	54 000	3 064 500,00	3,57
FR0000074148 ASSYSTEM	EUR	34 000	1 683 000,00	1,96
FR0000121014 LVMH MOET HENNESSY VUITTON	EUR	1 600	1 173 760,00	1,37
FR0000121147 FORVIA	EUR	100 000	2 042 000,00	2,38
FR0000121204 WENDEL	EUR	15 000	1 209 750,00	1,41
FR0000121709 SEB	EUR	12 000	1 356 000,00	1,58
FR0000125007 SAINT-GOBAIN	EUR	30 000	1 999 800,00	2,33
FR0005691656 TRIGANO	EUR	19 000	2 817 700,00	3,28
FR0010112524 NEXITY	EUR	190 000	3 201 500,00	3,73
FR0010241638 MERCIALYS	EUR	230 000	2 287 350,00	2,66

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
FR0010451203 REXEL	EUR	52 000	1 288 040,00	1,50
FR0013153541 MAISONS DU MONDE	EUR	183 500	1 040 445,00	1,21
FR0013230612 TIKEHAU CAPITAL	EUR	48 000	988 800,00	1,15
FR0013447729 VERALLIA	EUR	70 000	2 440 200,00	2,84
FR0014005ALO ANTIN INFRASTRUCTURE PARTNERS	EUR	170 000	2 342 600,00	2,73
TOTAL ROYAUME UNI			6 132 939,48	7,14
GB0006640972 4IMPRINT GROUP	GBP	22 000	1 159 751,30	1,35
GB00BJDQQ870 WATCHES OF SWITZERLAND GROUP	GBP	210 000	1 716 268,12	2,00
GB00BP6MXD84 SHELL	EUR	54 000	1 609 200,00	1,87
GB00BYT1DJ19 ICG	GBP	85 000	1 647 720,06	1,92
TOTAL ILE DE MAN			1 376 198,22	1,60
IM00BSVQMV65 ENTAIN	GBP	120 000	1 376 198,22	1,60
TOTAL ITALIE			4 376 007,16	5,10
IT0003874101 PRADA	HKD	247 600	1 282 507,16	1,49
IT0004967292 FILA	EUR	200 000	1 756 000,00	2,05
IT0005337958 PIOVAN	EUR	125 000	1 337 500,00	1,56
TOTAL JERSEY			2 779 527,29	3,24
JE00B8KF9B49 WPP	GBP	320 000	2 779 527,29	3,24
TOTAL KAZAKHSTAN			1 833 499,41	2,14
US48581R2058 KASPI.KZ JSC	USD	22 000	1 833 499,41	2,14

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL PAYS-BAS			7 382 050,00	8,60
NL0000226223 STMICROELECTRONICS	EUR	47 000	2 124 870,00	2,48
NL0011872650 BASIC-FIT	EUR	68 000	1 914 880,00	2,23
NL0014559478 TECHNIP ENERGIES	EUR	60 000	1 269 600,00	1,48
NL00150001Q9 STELLANTIS	EUR	98 000	2 072 700,00	2,41
TOTAL NORVEGE			1 581 892,21	1,84
NO0003079709 KITRON	NOK	530 000	1 581 892,21	1,84
TOTAL SUEDE			5 382 716,05	6,27
SE0007897079 ACADEMEDIA	SEK	600 000	2 785 185,19	3,24
SE0009663826 AMBEA AB	SEK	550 000	2 597 530,86	3,03

SICAV ROCE FUND

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

SICAV ROCE FUND

63, Avenue des Champs-Élysées
75008, Paris – France

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de la SICAV ROCE FUND,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) ROCE FUND relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de l'existence dans la section du rapport de gestion consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

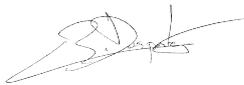
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Paris La Défense, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique



Signature numérique de
Bertrand DESPORTES
Date : 2025.04.23 17:54:32
+02'00'

Bertrand DESPORTES

Associé